

Cour des comptes



Budget annexe
Publications officielles et
information administrative

Note d'analyse
de l'exécution budgétaire

2015

Publications officielles et information administrative

Programme 623 – Edition et diffusion

Programme 624 – Pilotage et ressources humaines

	LFI	Crédits ouverts	Exécution
AE	201,11 M€	207,80 M€	181,55 M€
CP	189,13 M€	192,87 M€	172,82 M€

Plafond d'emplois en ETPT	ETPT exécutés	Opérateurs : plafond d'emplois	Opérateurs : ETP exécutés
782	731	-	-

Recettes	Solde de l'exercice
195,79 M€	22,96 M€

Synthèse

Les dépenses de 2015 et la gestion des crédits

La mission *Publications officielles et information administrative* est un budget annexe géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA), dont les principales missions sont la diffusion légale, l'édition publique et l'information administrative.

En concertation avec la direction du budget, la maquette budgétaire de la mission a évolué en 2015 à des fins de simplification et de meilleure gestion des crédits, notamment pour faciliter la fongibilité entre les crédits de fonctionnement et d'investissement. Il avait, en effet, été constaté que le pilotage des dépenses de personnel ainsi que la bonne utilisation des crédits dédiés aux dépenses de fonctionnement et d'investissement n'étaient pas favorisés par leur répartition sur les deux programmes de la mission.

Ainsi a-t-il été décidé que les crédits de personnel de la DILA et ceux dédiés aux dépenses prévisionnelles de la SACI-JO, principal fournisseur de main d'œuvre qualifiée en matière de pré-presse et d'impression, seraient exclusivement inscrits sur le programme 624, désormais intitulé *Pilotage et ressources humaines*, qui couvre les dépenses de personnel de l'ensemble de la mission, les dépenses liées à la SACI-JO, les campagnes de communication, la gestion des moyens logistiques et humains, l'innovation, le développement et la stratégie ainsi que les activités financières.

Pour leur part, les crédits d'investissement et de fonctionnement concernant les dépenses à caractère informatique, commercial et de gestion logistique des ventes, inscrits sur l'ancien programme 624, sont désormais rattachés au programme 623 - *Edition et diffusion*, qui regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la DILA.

Les crédits budgétaires ouverts pour 2015 étaient de 207,8 M€ en AE et de 192,87 M€ en CP. Le taux d'exécution s'est, ainsi, élevé à 87,37 % en AE (181,55 M€) et à 89,60 % en CP (172,82 M€). Il n'y a donc pas eu de tension particulière dans l'exécution des dépenses.

Ce budget annexe a, par ailleurs, enregistré des recettes se montant à 195,79 M€. La tendance de leur diminution se confirme donc (197,27 M€ en 2014, 201,64 M€ en 2013, 210,75 M€ en 2012), même si elles ont permis de dégager un excédent budgétaire de 22,96 M€ (contre

20,17 M€ en 2014). Enfin, un excédent de trésorerie a été dégagé sur le compte Banque de France de la DILA, à hauteur de 15,81 M€. Cette somme n'est pas reversée au budget général mais elle apparaît dans les comptes de l'Etat puisqu'elle vient abonder le compte de dépôt de fonds au Trésor (cf. *infra*).

Appréciation d'ensemble

Régularité

L'exécution budgétaire de la mission a été régulière, sans sur-calibrage ou sous-estimation des crédits en LFI 2015 autre que celle née de la mise en œuvre d'un projet non prévu lors du PLF. En outre, la consommation a été très proche de la prévision.

Performance

Les résultats globaux des principaux objectifs et indicateurs de la mission, qui recouvrent plus de 80 % des crédits engagés, ont été satisfaisants. Par ailleurs, la démarche de performance est prise en compte par la DILA et les liens entre performance et budgétisation sont pleinement établis, même si les instructions gouvernementales et les attentes des usagers influencent aussi la budgétisation.

Soutenabilité budgétaire

La trajectoire budgétaire de la mission est apparue soutenable et les prévisions budgétaires sincères. Il faut, cependant, souligner que la soutenabilité de ce budget annexe dépend de l'évolution de ses recettes, qui n'ont de cesse de diminuer, même si leur niveau est encore suffisant pour faire face à des dépenses globalement maîtrisées.

Les recommandations de la Cour

Le suivi des recommandations formulées au titre de la gestion 2014

La recommandation n° 1 sur les écritures comptables relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor n'a pas été mise en œuvre puisque l'excédent de trésorerie dégagé sur le compte Banque de France

de la DILA n'est toujours pas reversé en recettes sur le budget général de l'Etat. Il apparaît, toutefois, que la comptabilité de la DILA est bien retracée dans les comptes de l'Etat et que la présente situation convient à l'ensemble des parties (comptable de la DILA, CBCM, direction générale des finances publiques et direction du budget). Les écritures relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor étant conformes à la réglementation, la Cour ne réitérera pas cette recommandation.

La recommandation n° 2 sur la mise en place d'un nouveau système budgétaire, comptable et commercial a été suivie d'effet, le projet Concorde ayant remplacé le projet SCOP, abandonné à la fin de l'année 2014, et devant être déployé au mois de janvier 2018.

Les recommandations formulées au titre de la gestion 2015

Néant.

Sommaire

Introduction	7
1 Les dépenses de 2015 et la gestion des crédits	8
1.1 Les spécificités du budget annexe	8
1.2 La bonne exécution des crédits de la mission en 2015	10
1.3 La programmation réaliste des crédits.....	13
1.4 Une gestion infra-annuelle des crédits prudente.....	14
2 Les grandes composantes de la dépense	16
2.1 Le maintien des efforts sur la masse salariale et la gestion des emplois	16
2.2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement	18
2.3 Le dynamisme des dépenses d'investissement	19
3 Régularité, soutenabilité et performance budgétaires	22
3.1 Une exécution budgétaire régulière.....	22
3.2 Une soutenabilité budgétaire réelle mais soumise au niveau des recettes	23
3.3 Une démarche de performance fiable et liée à la budgétisation	24
4 Les recommandations de la Cour	27
4.1 Le suivi des recommandations formulées au titre de 2014.....	27
4.2 Récapitulatif des recommandations formulées au titre de la gestion 2015.....	28

Introduction

La mission *Publications officielles et information administrative* est un budget annexe rattaché aux services du Premier ministre. Elle est placée sous l'autorité du secrétaire général du Gouvernement et gérée par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Cette dernière est garante de l'accès au droit, notamment par la diffusion de l'ensemble des données dont la publication est obligatoire, la conception et le fonctionnement de services d'information, l'édition et la diffusion de publications.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le périmètre des deux programmes de la mission a évolué, à des fins de simplification du pilotage des dépenses de personnel et d'une amélioration de la gestion et du suivi des crédits de fonctionnement et d'investissement. Désormais, le programme 623 - *Edition et diffusion* regroupe les crédits concourant aux activités relevant du cœur de métier de la DILA (imprimerie, documentation, action commerciale, maintenance des outils de production, etc.), tandis que le programme 624 - *Pilotage et ressources humaines* couvre les missions de soutien de la DILA (dépenses de personnel, gestion des moyens, communication).

Les crédits exécutés de la mission se montent à plus de 181 M€ en AE (soit un taux moyen d'exécution d'un peu plus de 87 %) et à près de 173 M€ en CP (soit un taux moyen d'exécution de plus de 89 %). Quant aux recettes, elles se montent à 195,79 M€, soit une baisse de près de 1,5 M€ par rapport à 2014. Pour sa part, l'excédent budgétaire est de 22,96 M€, en hausse de près de 2,8 M€ par rapport à 2014.

Malgré la confirmation de la tendance structurelle à la baisse des recettes et des excédents, le budget annexe reste équilibré. Cependant, ce modèle économique ne saurait être pérenne à long terme et la maîtrise des dépenses de la mission, notamment de la masse salariale, est nécessaire. Dans ce contexte, un effort sur les dépenses de personnel pourrait permettre de préparer l'avenir, notamment avec l'évolution des métiers de la DILA qui a, depuis le 1^{er} janvier 2016, définitivement mis un terme à l'impression de papier 45 grammes (impression du Journal officiel) et qui s'implique de plus en plus dans la problématique de l'administration électronique.

1 Les dépenses de 2015 et la gestion des crédits

1.1 Les spécificités du budget annexe

1.1.1 Entre comptabilité générale et comptabilité budgétaire

Le budget annexe *Publications officielles et information administrative* mêle une logique de comptabilité commerciale et une logique budgétaire publique. Ainsi, la comptabilité budgétaire et la comptabilité générale sont deux parties du module de comptabilité de l'application financière de la DILA (sous Oracle) et sont alimentées, d'une part par l'ordonnateur et, d'autre part par le comptable.

Pour les dépenses, les engagements sont comptabilisés dans le module comptabilité au moment de leur validation dans l'application par le département des finances de la DILA. La comptabilité générale, tenue en droits constatés, est servie au moment de la liquidation de la dépense, puis au stade du règlement. La comptabilité budgétaire est automatiquement servie au moment du décaissement pour la consommation de crédits de paiement par le service facturier.

Pour les recettes, la facturation fait l'objet d'une prise en charge en droits constatés dans la comptabilité générale. Le suivi budgétaire est réalisé hors application et basé sur le rattachement des encaissements aux factures concernées, elles-mêmes sous deux outils (Oracle et Harmonie).

La méthodologie retenue pour la comptabilité analytique de la DILA avait été validée par le secrétariat général du Gouvernement le 24 décembre 2013. Lors des travaux du projet de solution commune et opérationnelle des processus (SCOP - cf. *infra*), une nouvelle modélisation de la comptabilité analytique avait été élaborée, prioritairement axée sur les services et les activités afin de mieux identifier les coûts de production et de fonctionnement de la DILA. Cependant, après l'abandon du projet SCOP et le passage au projet Concorde (cf. *infra*) prévoyant l'intégration des dépenses du budget annexe dans Chorus, il a été décidé de suspendre, à la fin de l'année 2015, les activités de la section responsable de la comptabilité analytique au sein du département des finances jusqu'à l'intégration de la comptabilité analytique dans le module Chorus prévu à cet effet, qui devrait être opérationnel avant 2020.

La Cour note qu'il ne faudrait pas que la DILA perde toute capacité de comptabilité analytique, essentielle pour le pilotage de ses

activités alors même que ses recettes s'amenuisent et que des ressources de substitutions aussi rentables que possible doivent être trouvées.

1.1.2 La poursuite de l'érosion des recettes

Les recettes du budget annexe ont continué de diminuer, leur montant étant de 195,79 M€ en 2015, contre 197,27 M€ en 2014, soit une baisse de 0,75 %. Elles sont, également, inférieures au montant de recettes prévu en LFI, qui s'élevait à 205,38 M€. Les recettes d'annonces ont représenté près de 95 % des recettes globales, pour un montant de 185,31 M€.

La baisse des recettes par rapport à 2014 s'explique par l'arrêt de l'activité du *e-learning*, la baisse des activités d'impression, notamment pour le compte des administrations, la baisse des ventes d'ouvrages ainsi que l'arrêt d'abonnements à plusieurs revues. La baisse a été compensée par une stabilisation des facturations du BOAMP par rapport à 2014 (85,34 M€ de recettes) et une progression continue des facturations du BODACC (89,56 M€ de recettes).

L'exercice a permis de dégager un solde budgétaire de 22,96 M€, en hausse de 13,70 % par rapport à l'excédent de 2014 qui était de 20,19 M€. Cette différence tient, pour l'essentiel, à une meilleure tenue de la dépense en 2015.

Pour ce qui est des indicateurs comptables, le résultat net, qui est la différence entre des charges et des produits qui ne sont pas tous budgétaires puisqu'il tient notamment compte des dotations aux amortissements, des stocks, des provisions, des remboursements d'avoirs, des trop-perçus et autres admissions en non-valeur, a été de 17,38 M€. Il avait été négatif en 2014, à hauteur de - 1,32 M€, et il retrouve ainsi son niveau de 2012 (17,21 M€).

Pour sa part, le fonds de roulement a continué de progresser, atteignant un montant de 479,21 M€, de même que la trésorerie, qui est désormais de 469,11 M€, le besoin en fonds de roulement ayant été de 10,10 M€.

Pour ce qui concerne le taux de recouvrement net des recettes, il s'est stabilisé en 2015, passant de 91,67 % en 2014 à 91,59 %, en dépit même de l'absence d'admission en non-valeur sur l'exercice 2015. Quant au taux général, sur l'ensemble des exercices antérieurs remontant à 2008, le taux a progressé, passant de 98,54 % à 98,86 %. Ceci démontre que les campagnes de recouvrement forcé ont été poursuivies sur l'ensemble des exercices. Enfin, pour les valeurs en attente d'imputation,

c'est-à-dire les paiements reçus mais non rapprochés aux factures, la situation apparaît toujours maîtrisée puisqu'elles ont continué de diminuer, passant de 2,16 M€ en 2013, puis à 1,71 M€ en 2014 pour atteindre 1,58 M€ en 2015.

Le maintien de la baisse des recettes tend à montrer que le modèle économique de la DILA n'est pas nécessairement viable sur le long terme. Avant cela, cependant, il apparaît que le maintien de l'excédent est très lié à la maîtrise des dépenses, notamment de personnel. Sur ce point, l'évolution des métiers de la DILA, qui s'éloigne de plus en plus de ses fonctions historiques d'imprimeur de l'État et s'implique de manière croissante dans l'administration électronique, peut offrir des perspectives d'économies.

1.2 La bonne exécution des crédits de la mission en 2015

Tableau n° 1 : Synthèse des crédits initiaux, des mouvements de crédits et des crédits consommés

en M€	Programme 623		Programme 624		Mission	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
LFI	76,99	63,72	124,12	125,41	201,11	189,13
LFR						
Total des mouvements de crédits, dont :	6,65	2	0,04	1,73	6,69	3,74
<i>reports</i>	6,65	2		1,69	6,65	3,7
<i>virements</i>						
<i>transferts</i>						
<i>décrets d'avances</i>						
<i>répartition dépenses accidentelles</i>						
<i>annulations</i>						
Fonds de concours et attributions de produits			0,04	0,04	0,04	0,04
Total des crédits disponibles	83,64	65,72	124,16	127,15	207,8	192,87
Crédits consommés	63,18	54,93	118,34	117,9	181,55	172,82

Source : Direction de l'information légale et administrative (DILA)

1.2.1 Les principaux mouvements de l'année 2015

L'exercice 2015 ne fait pas ressortir de dérive des dépenses par rapport aux crédits prévus en LFI et encore moins par rapport aux crédits disponibles. La mission s'est, ainsi, inscrite dans la continuité des précédents exercices et la budgétisation initiale a été respectée, les taux d'exécution en AE et en CP étant, respectivement, supérieurs à 87 et 89 %. Ces résultats sont comparables à ceux de l'année 2014, qui tournaient aux alentours de 85 %. Enfin, aucun risque de dérapage n'a été identifié et la réserve de 5 % des crédits pour aléas de gestion en début d'exercice n'a pas été mobilisée.

1.2.1.1 La différence entre les crédits disponibles et la consommation

La consommation de crédits s'est montée à 181,55 M€ en AE et à 172,82 M€ en CP. Elle est donc en retrait de 26,25 M€ en AE et de 20,05 M€ en CP par rapport aux crédits disponibles, ce qui représente une consommation plus complète qu'en 2014 (en retrait de près de 33 M€ en AE et de près de 30 M€ en CP).

La moindre consommation des crédits, notamment de fonctionnement, s'explique en partie par le changement d'architecture budgétaire et le passage de la DILA du plan comptable général au plan comptable de l'Etat, pour se mettre en conformité avec le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Ces modifications ont entraîné une lourde charge de travail pour reprendre les engagements antérieurs, les factures non payées, etc., ce qui a ralenti le flux normal des factures et retardé l'exécution des paiements. En outre, les charges à payer au 31 décembre 2015 ont été assez élevées, à hauteur de 7,4 M€ (dont 6,1 M€ de crédits de titre 3), contre 4,8 M€ en 2014.

Mais la différence entre l'exécution et les crédits disponibles tient aussi aux économies constatées sur certains postes en lien avec l'activité d'impression, qui est en baisse. C'est notamment le cas des frais postaux (- 0,8 M€), de l'externalisation de la distribution (- 0,5 M€), de l'achat de papier (- 0,3 M€) ou de la sous-traitance d'impression (- 0,2 M€). Elle est également liée, pour les crédits d'investissement, au fait que 3 M€ de CP ont été inscrits dans le PLF 2015 pour le projet SCOP et n'ont pas été consommés du fait de l'arrêt de ce projet.

Enfin, pour les dépenses de personnel, la différence tient largement à la baisse du coût des allocations et indemnités prévues dans le plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques (CAAPAT) (- 0,85 M€) et aux économies réalisées sur des postes tels que

l'indemnisation chômage (- 0,19 M€) et les coûts de mutuelle (- 0,16 M€).

1.2.1.2 L'évolution des crédits consommés entre 2014 et 2015

Pour ce qui est de l'évolution des crédits consommés en 2015 par rapport aux crédits consommés en 2014, ils ont diminué de 4,54 % en AE (- 8,64 M€) et de 2,41 % en CP (- 4,27 M€). Elle a, notamment, été marquée par une baisse de 9,51 M€ des CP consommés en titre 3 et par une hausse de 5,95 M€ des CP consommés en titre 5. Ceci tient au fait que la DILA a, en 2015, donné une priorité aux investissements, occasionnant la mise en œuvre de travaux structurants relevant du titre 5 et, partant, la baisse des dépenses d'entretien et de travaux, relevant du titre 3, à hauteur de 0,6 M€. En outre, l'effort de maîtrise des dépenses, notamment lors de la renégociation de marchés, a permis de générer près de 1 M€ d'économies.

Quant aux dépenses d'investissement, certains projets non prévus au PLF 2015 ont été programmés en cours d'année, à l'image de celui concernant la refonte du BOAMP Web, à hauteur de 1 M€, ou de l'achat d'une presse numérique couleur, pour 0,8 M€, ou encore de l'internalisation du dispositif de collecte, de recouvrement et de facturation des annonces publiées au BODACC, pour un montant de 0,7 M€.

1.2.2 Un respect attentif de la norme de dépense

La norme de dépense a été pleinement respectée par la mission qui a, en 2015, pris comme principale mesure de régulation une mise en réserve pour aléas de gestion de 5 % des crédits ouverts aux départements gestionnaires (hors dépenses de personnel et dépenses liées à la SACI-JO) afin de pallier les risques pesant en cours d'exercice sur la bonne tenue des recettes et de maintenir l'objectif de clôturer l'exercice avec un excédent budgétaire.

Par ailleurs, le plafond d'autorisation de dépenses du budget annexe pour le triennal 2015-2017 intègre les préconisations du gouvernement à l'égard du budget général, à savoir une réduction successive des crédits de fonctionnement (hors SACI-JO) et d'investissement de 5, 10 et 15 % par rapport à la LFI 2014, ainsi que, d'une part une diminution de 3 % des crédits de fonctionnement et d'investissement et, d'autre part une réduction de 1 % sur les crédits de personnel par rapport à la LFI 2015 et portant sur les exercices 2016 et 2017.

En outre, la DILA a poursuivi en 2015 ses efforts de rationalisation de sa politique d'achat en développant la recherche de meilleures conditions d'acquisition ainsi que la mutualisation et l'inter ministérialité des marchés publics pour lesquels la DILA est porteur ou pilote (documentation, outillage et hébergement informatique). L'ensemble de ces actions a généré 1,3 M€ d'économies en 2015.

Enfin, d'autres actions visant à de nouvelles économies et à la maîtrise des dépenses sont en cours, à l'instar de l'audit externe des dépenses informatiques dont les préconisations devraient porter notamment sur le recours systématique à la négociation du prix des licences d'utilisation d'applications informatiques ou sur l'optimisation du parc informatique.

1.3 La programmation réaliste des crédits

Le périmètre de la mission *Publications officielles et information administrative* n'a pas évolué en 2015. Cependant, l'architecture budgétaire a été modifiée au 1^{er} janvier 2015 afin d'améliorer la gestion et le suivi des dépenses, ainsi que leur pilotage, notamment à travers l'optimisation de la fongibilité. Ainsi, le programme 623 - *Edition et diffusion* rassemble désormais tous les crédits concourant aux activités relevant du cœur de métier de la DILA, tandis que le programme 624 - *Pilotage et ressources humaines* couvre l'ensemble des missions de soutien.

1.3.1 Les hypothèses de budgétisation

La démarche de la DILA en matière de programmation budgétaire repose sur sa connaissance des dépenses récurrentes et inéluctables (les dépenses étant assez rigides, notamment en raison de l'importance du titre 2), ainsi que sur le recensement des nouveaux projets et des événements prévisibles, notamment par le dialogue de gestion organisé avec les différents départements gestionnaires.

La dimension budgétaire des décisions prises par le comité de direction est, également, prise en compte, de même que sont intégrées dans la programmation pluriannuelle et infra-annuelle, les tendances exposées en comité stratégique mensuel portant sur les données budgétaires de ressources humaines et d'activité.

Pour ce qui est de l'évaluation des recettes, le PLF 2015 les avait fixées à 205,4 M€. Cependant, ces prévisions ont été révisées en début de gestion à 195,7 M€ afin de tenir compte de la tendance observée au cours

de l'exercice précédent. Au final, l'exécution des recettes s'est établi à 195,8 M€.

Par ailleurs, concernant les ajustements à la programmation et les mouvements de crédits, le projet Concorde, qui remplace le précédent projet de logiciel intégré devant permettre à la DILA de disposer d'un outil de gestion budgétaire et comptable intégrant toutes les fonctionnalités, n'avait pas été inscrit au PLF 2015 et a donc nécessité un mouvement de fongibilité du titre 3 vers le titre 5 à hauteur de 6 M€ pour couvrir les besoins du nouveau projet.

En conclusion, la programmation des crédits n'appelle pas de remarque particulière et démontre la fiabilité globale de la budgétisation initiale. Le CBCM des services du Premier ministre a, à cet égard, donné un avis favorable à la programmation initiale des programmes 623 et 624 dont il estimait qu'elle présentait un caractère soutenable. Il notait, toutefois, que « la soutenabilité globale du budget annexe est liée à l'évolution des recettes sur le moyen terme ».

1.3.2 L'articulation AE-CP

La budgétisation des AE et des CP est axée sur la couverture pluriannuelle en CP des AE annuelles engagées sur plusieurs exercices et prend en compte les restes à payer constatés. Cette couverture est donc assurée sur la totalité de la période de programmation budgétaire pluriannuelle.

1.4 Une gestion infra-annuelle des crédits prudente

Le budget annexe n'est pas soumis à la réserve de précaution. Cependant, à des fins de respect de la norme de dépense, une mesure de régulation a été prise en 2015 consistant en une mise en réserve pour aléas de gestion de 5 % des crédits ouverts aux départements gestionnaires (cf. *supra*).

1.4.1 Les mouvements de crédits

Les mouvements de crédits ayant touché la mission et expliquant l'écart entre la LFI et les crédits disponibles sont principalement le fait de reports de crédits, à hauteur de 6,65 M€ en AE et de 3,70 M€ en CP. Pour ce qui est des reports d'AE, ils correspondent à des AE affectées à des opérations d'investissement prévues en 2015 mais non engagées au 31 décembre de cette année. Quant aux reports de CP, ils correspondent à 3 % des CP hors titre 2 de la LFI 2015.

Par ailleurs, en 2014, la DILA a signé une convention avec la Caisse nationale de solidarité active pour la mise en place d'une plateforme téléphonique d'information des personnes âgées et de leurs proches aidants, financée par deux fonds de concours, l'un pour les dépenses de fonctionnement, l'autre pour les dépenses de personnel. En 2015, la volumétrie des appels à traiter, ainsi que le budget à y consacrer, ont été revus à la baisse et un avenant a été signé le 28 décembre 2015. C'est ainsi que le budget théorique révisé s'est élevé à près de 0,16 M€, les crédits consommés à près de 0,14 M€ et le report théorique sur 2016 à 0,02 M€.

De plus, le 9 décembre 2015, trois projets cofinancés par la DILA et la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du programme sur la transition numérique de l'Etat et la modernisation de l'action publique ont fait l'objet de conventions dont les crédits ont été regroupés en un fonds de concours créé le 14 décembre 2015. L'intégralité des fonds, à hauteur de 0,45 M€, a été versée le 21 décembre 2015. Ces crédits feront l'objet d'un arrêté d'ouverture de crédits supplémentaires en AE et en CP dans le courant de l'année 2016.

1.4.2 Le recours à la fongibilité et les opérations de fin de gestion

Une opération de fongibilité de crédits de titre 3 vers le titre 5 a été effectuée au mois de mars 2015 pour couvrir les besoins du projet Concorde, qui n'avait pas été inscrit au PLF 2015 et qui a été programmé en 2015 à hauteur de 6 M€. Toutes les AE n'ayant pas été affectées, la DILA a demandé le report sur 2016 des AE non affectées pour un montant de 4,1 M€.

S'agissant des opérations de fin de gestion, une dépense inhabituelle a été effectuée. Une opération de clôture des comptes d'avoirs des administrations, utilisés dans le cadre des activités de coédition de la DILA et suivis en comptes de tiers dans les écritures du budget annexe, est intervenue au mois de décembre 2015. Elle a consisté en un virement de 2,34 M€ au bénéfice du budget de l'État, puisqu'il s'agissait d'avoirs des administrations.

Enfin, une dépense « normale » a dû être différée. La signature de la convention relative à la délégation de la gestion de l'indemnisation du chômage des agents des services du Premier ministre à Pôle Emploi n'étant toujours pas intervenue à la fin de l'année 2015, alors qu'elle est entrée en application le 1^{er} octobre 2015, ni l'avance à Pôle Emploi, ni le premier appel de fonds n'ont pu être versés en 2015. Une charge à payer a cependant été constatée.

2 Les grandes composantes de la dépense

2.1 Le maintien des efforts sur la masse salariale et la gestion des emplois

2.1.1 Le plafond d'emploi et le schéma d'emploi

Tableau n° 2 : Évolution du plafond d'emploi et de son exécution

en ETPT		2013	2014	2015
Mission (programme 624)	Schéma d'emploi	-6	-6	-14
	Plafond d'emploi (ETPT)	835	829	782
	Exécution du plafond d'emploi (ETPT)	734	744	731

Source : DILA

Après être resté relativement stable plusieurs années durant, le plafond d'emploi de la DILA a, en 2015, enregistré une forte baisse (- 5,67 %), notamment du fait de deux modifications. La première est une correction technique portant sur la suppression de 48 ETPT afin de mieux adapter l'effectif autorisé à la consommation réelle des emplois. La seconde est une mesure de périmètre, limitée aux exercices 2015 et 2016, correspondant au transfert provisoire de deux ETPT dans le cadre de la réalisation de la mission relative à l'autonomie pour le compte de la Caisse nationale de solidarité active (CNSA). Par ailleurs, le nombre d'emplois ouverts a fait l'objet d'une économie supplémentaire d'un ETPT au titre du schéma d'emploi, ce qui a ramené le plafond d'emploi de 829 ETPT en 2014 à 782 ETPT en 2015.

Quant à l'exécution du plafond d'emploi, l'effectif réalisé s'est élevé à 731 ETPT, contre 744 ETPT en 2014, soit une baisse de 13 ETPT. En termes de schéma d'emploi, la baisse est du même ordre avec une diminution de 14 ETPT, l'effort consenti ayant plus que doublé par rapport à 2014 et à 2013, où la diminution était de 6 ETPT.

Cette évolution traduit une politique maîtrisée de remplacements (consécutifs à des départs en retraite, des démissions ou des fins de contrats de trois ans) et de recours au personnel temporaire de courte durée (remplacements d'absences ou surcroît d'activité). Néanmoins, la DILA doit pouvoir maintenir une politique de recrutement lui permettant de maintenir certaines compétences à la suite de départs ou d'en acquérir

de nouvelles dans les secteurs clés des métiers de l'information et des produits numériques.

Sur un plan global, la correction technique apportée au plafond d'emploi a permis d'obtenir, en 2015, un taux de consommation d'emploi en meilleure adéquation que par le passé avec le plafond ouvert. Il est, en effet, de 93,48 %, contre 89,75 % en 2014 et 87,90 % en 2013.

2.1.2 La gestion des crédits de titre 2

Tableau n° 3 : Décomposition de l'évolution de la masse salariale (hors CAS Pension)

en M€	Exécution
Socle exécution 2013 (périmètre 2014)	67,8
GVT négatif (effet noria)	0
Schéma d'emploi	0,4
Mesures générales	0
Mesures catégorielles	0
GVT positif (mesures individuelles)	0,3
Mesures diverses	-1,2
Exécution 2014	67,3

Source : DILA

Les dépenses de personnel de la DILA sont apparues maîtrisées et soutenables, comme en atteste le visa du CBCM soulignant que « la programmation du titre 2 ne présenterait pas, à ce stade et à dépenses constantes, de problème de soutenabilité budgétaire ».

En outre, il n'y a pas eu d'insuffisance de crédits, le solde budgétaire ayant été de 2,69 M€, soit un taux de consommation des crédits de titre 2 de 96,49 %, les crédits disponibles ayant été de 74,77 M€ et la consommation s'étant élevée à 72,09 M€.

En 2014, les dépenses de titre 2 avaient été 72,80 M€, ce qui montre une baisse de 0,71 M€ correspondant à une réduction de 1 % des charges de personnel. Par ailleurs, à périmètre constant, soit sans prendre en compte les rémunérations des agents de la CNSA à hauteur de 0,13 M€, l'évolution de la masse salariale est maîtrisée, son augmentation étant limitée à 0,23 M€ pour une dépense sous plafond de 58,26 M€, soit une hausse de 0,39 %.

La DILA réalise aussi une diminution sensible de ses charges hors plafond (-1,09 M€, soit une baisse de 7,34 %) principalement liée à la poursuite de la baisse du coût des allocations et indemnités prévues dans le plan de cessation anticipée d'activité des personnels administratifs et techniques (CAAPAT) (- 0,85 M€) et aux économies réalisées sur des postes tels que l'indemnisation chômage (- 0,19 M€) et les coûts de mutuelle (- 0,16 M€).

2.2 La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Tableau n° 4 : Évolution des dépenses de fonctionnement

en CP et en €	Exéc. 2013	Exéc. 2014	LFI 2015	Exéc. 2015
Dépenses à périmètre courant				
Dépenses à périmètre constant	94 454 600	99 496 040	98 050 783	89 979 939

Source : DILA

La DILA a poursuivi ses efforts pour maîtrise et diminuer ses dépenses de fonctionnement. C'est ainsi que l'exercice 2015 se caractérise par une baisse de 9,56 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2014, leur coût passant de 99,50 M€ à 89,98 M€, ce qui représente une diminution de 9,52 M€. La consommation a, par ailleurs, été inférieure de 8,23 % par rapport aux montants prévus en LFI, qui s'élevaient à 98,05 M€, ce qui représente une sous-consommation de 8,07 M€.

Ces diminutions tiennent essentiellement aux recherches internes d'optimisation de la dépense et à la mutualisation accrue des marchés publics au niveau des services du Premier ministre et en interministériel. En outre, des économies substantielles ont été réalisées sur des prestations externalisées, en particulier sur la sous-traitance. C'est ainsi que la sous-traitance des prestations d'impression s'est élevée à 0,39 M€ en 2015 contre 0,85 M€ en 2014.

En 2016, des économies supplémentaires devraient être réalisées grâce à l'internalisation de prestations externes, comme le traitement des annonces du BODACC, l'arrêt de l'impression papier du Journal officiel ou la modernisation des services à l'utilisateur des appels au 39 39.

2.3 Le dynamisme des dépenses d'investissement

Tableau n° 5 : Evolution des dépenses d'immobilisations

en €		Exécution 2014		LFI 2015		Exécution 2015	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
Mission	Immobilisations corporelles	3 734 817	2 408 780	5 148 000	5 044 926	4 697 699	3 423 203
	Immobilisations incorporelles	2 230 552	2 396 953	9 102 000	10 630 074	10 432 354	7 334 690
Total		5 965 369	4 805 733	14 250 000	15 675 000	15 130 053	10 757 893

Source : DILA

2.3.1 Les dépenses de l'exercice

Les éléments structurants de la politique d'investissement de la DILA sont la modernisation de l'outil de production, la transformation des locaux industriels en bureaux, la dématérialisation de l'accès à la commande publique, l'infrastructure globale informatique et le développement des applications informatiques et des sites internet.

L'année 2015 a été marquée par la volonté de la DILA de redynamiser l'investissement visant à moderniser les outils de production et les sites de l'institution. En conséquence, l'exécution 2015 s'est montée à 15,13 M€ en AE et à 10,76 M€ en CP. Elle a, ainsi, été supérieure à la prévision de la LFI en AE (106,18 %) et a doublé en CP par rapport à l'année 2014, avec une hausse de 5,95 M€.

Les écarts entre les prévisions et la réalisation s'expliquent, d'une part par l'abandon, le report ou la révision à la baisse de projets programmés en LFI 2015 (notamment le projet concernant les informations administratives pour 1 M€¹, les travaux de modification de l'ex-librairie de la rue Desaix pour 0,6 M€, ou l'interface BOAMP SCOP pour 0,6 M€) et, à l'inverse, par la mise en place de projets programmés en cours d'année (notamment la refonte du BOAMP Web en raison d'évolutions réglementaires telles que la mise aux normes des formulaires européens pour 1 M€, l'internalisation du dispositif de collecte, de recouvrement et de facturation des annonces publiées au BODACC, pour 0,7 M€ ou l'achat d'une presse numérique couleur pour 0,8 M€). Il convient, en outre, de mentionner l'impact de l'abandon du projet SCOP

¹ Ce projet devait être porté par la délégation à l'innovation mais a finalement été intégré à l'opération « refonte du site service-public.fr et rénovation de l'usine "Mes démarches en ligne" ».

pour lequel 3 M€ de CP avaient été inscrits au PLF 2015. Enfin, les retraits d'affectations ont été réalisés systématiquement avant la clôture des opérations d'investissement et les AE ont été annulées.

2.3.2 La soutenabilité des investissements

Pour ce qui est de la soutenabilité des investissements, le montant des AE affectées non engagées reportées en 2016 est de 6,54 M€. Il faut, par ailleurs, préciser que les opérations pluriannuelles, qui correspondent aux grands projets portant sur plusieurs années, à l'instar de la refonte du site service-public.fr, de la refonte du BOAMP Web ou du projet Concorde, peuvent comporter une ou plusieurs tranches fonctionnelles et que le suivi de ces engagements est récurrent, leur situation étant évoquée lors des comptes rendus de gestion quadrimestriels. Ainsi, le montant des restes à payer sur investissement est de 13,3 M€, l'échéancier de paiement étant étalé jusqu'en 2018.

La fin du projet SCOP et la mise en place du projet Concorde

La DILA cherche, depuis plusieurs années, à s'équiper d'un logiciel intégré devant lui permettre de disposer d'un outil de gestion budgétaire et comptable intégrant toutes les fonctionnalités. Le projet SCOP a été abandonné au cours de l'été 2014 en raison d'un contentieux avec la société prestataire de la mise en œuvre de ce projet.

Le coût global de ce projet a été de l'ordre de 3,5 M€, incluant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, mais toutes ces dépenses n'ont pas été perdues car les licences Oracle et les macro-processus servent au nouveau projet. En outre, la DILA a mis en réserve pour aléas de gestion 2 M€ de CP dans la perspective de la procédure engagée avec la société prestataire.

La DILA a donc sollicité, sous couvert du SGG, une mission d'appui de la DISIC afin de disposer d'une expertise technique, juridique et financière, sur la meilleure façon de relancer le projet et de doter la DILA d'un outil de gestion conforme à ses attentes et aux contraintes réglementaires qui s'imposent à elle. Les résultats de cet audit ont été délivrés au mois de mars 2015 et une nouvelle architecture du système d'information de gestion de la DILA a été retenue, basée sur les deux outils Chorus et Oracle EBS.

Le nouveau projet, dénommé Concorde, se décompose en deux actions : d'une part l'intégration de la DILA pour le périmètre fonctionnel « dépenses » (budget, comptabilité générale, dépenses et marchés) dans le progiciel Chorus, et d'autre part l'évolution du progiciel Oracle EBS pour le périmètre « recettes » (facturation, contentieux et comptabilité auxiliaire). L'ensemble de ce dispositif comprend donc une montée de version de l'outil Oracle EBS, dont le calendrier est programmé pour un démarrage à partir du mois de septembre 2015 et une mise en production au mois de novembre 2016, et la construction d'une interface avec Chorus, le calendrier d'intégration dans ce progiciel étant un démarrage du projet à l'automne 2015 pour un déploiement au mois de janvier 2018.

Les points forts de ce projet sont la garantie d'un outil fonctionnel en 2018, conforme aux exigences réglementaires dans les domaines budgétaire, comptable et d'exécution de la dépense, ainsi que le recours à l'expertise de l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) avec laquelle une convention a été signée le 25 août 2015. Le coût global de ce projet est estimé à 9,52 M€.

3 Régularité, soutenabilité et performance budgétaires

3.1 Une exécution budgétaire régulière

L'exécution budgétaire de la mission a été régulière et la norme de dépense a été tenue (cf. *supra*). C'est ainsi que les écarts entre les prévisions de la LFI et la consommation ont été très limités, les CP consommés représentant 91,38 % des CP ouverts en LFI tandis que les AE consommées représentent 90,27 % des AE ouverts, et trouvent des explications logiques notamment dans le fait que des difficultés peuvent apparaître lors de la budgétisation de certains grands projets, dont le périmètre et le calibrage ne sont pas toujours suffisamment précis au moment des conférences budgétaires.

Il n'est pas apparu de sous dotation, les AE des deux programmes ayant permis de faire face aux engagements prévus et de ne renoncer à aucun. Cependant, il faut souligner que, en termes de crédits d'investissement, l'exécution a été supérieure à la prévision de la LFI en AE (106,18 %) du fait, d'une part de l'abandon, du report ou de la révision à la baisse de certains projets programmés en LFI et, d'autre part de la programmation en cours d'année de certains projets non prévus au PLF 2015. C'est ainsi qu'une opération de fongibilité de crédits de titre 3 vers le titre 5 a été effectuée au mois de mars 2015 pour un montant de 6 M€ a été effectué pour couvrir les besoins du nouveau projet Concorde (cf. *supra*).

Il n'y a pas eu, non plus, de sur-calibrage intentionnel des crédits, d'imputation de dépense irrégulière ou d'anticipation de paiement. Ainsi, le contrôle budgétaire n'a pas formulé d'observation sur la cohérence budgétaire des documents de gestion, sur l'impact des charges prévues ou sur la couverture des dépenses.

En outre, la programmation budgétaire pour 2016 a pris en compte les charges à payer de 2015, tout comme la part 2016 des restes à payer constatés au 31 décembre 2015.

Les reports de charges (ou charges à payer, qui représentent les engagements de dépenses ayant fait l'objet d'une certification de service fait mais dont le règlement n'a pas été effectué au 31 décembre 2015) s'élèvent, pour l'ensemble de la mission, à 7,44 M€. Ils concernent principalement des dépenses de fonctionnement, à hauteur de 6,09 M€.

Pour ce qui concerne les fonds de concours, la configuration des outils de gestion ne permet pas d'établir, en exécution, une distinction avec les crédits budgétaires. En revanche, cette distinction est réalisée *a posteriori* en fonction des éléments fournis par les gestionnaires des fonds de concours (dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement à imputer au fonds de concours).

Enfin, la mission n'est pas concernée par les rétablissements de crédits provenant des fonds du programme des investissements d'avenir.

3.2 Une soutenabilité budgétaire réelle mais soumise au niveau des recettes

La mission ne présente pas véritablement de risque en termes de soutenabilité budgétaire. Cependant, le CBCM des services du Premier ministre a souligné que « la soutenabilité globale du budget annexe est liée à l'évolution des recettes sur le moyen terme ». Dans ce contexte, il apparaît essentiel de continuer de maîtriser les dépenses de la mission, et notamment les dépenses de personnel.

3.2.1 La soutenabilité de la trajectoire

Pour ce qui est des restes à payer, qui correspondent au solde des engagements n'ayant pas donné lieu à consommation de CP au 31 décembre 2015, leur montant est de 49,58 M€, soit 9,82 M€ de plus qu'en 2014. Cette situation s'explique essentiellement par des engagements pluriannuels dans le cadre de marchés et par l'importance des dépenses d'investissement qui passent de 3,4 M€ à 13,3 M€. En outre, parmi les restes à payer figurent, à hauteur de 2,6 M€, des paiements réalisés en avance à l'UGAP. Aussi, bien qu'ils apparaissent en restes à payer puisque non certifiés, ni rapprochés de factures, ces engagements ne consommeront pas de CP en 2016. En outre, il y a aussi les restes à payer liés au projet SCOP, interrompu à la fin de l'année 2014, dont l'issue est encore incertaine à ce jour.

Par ailleurs, le volume des AE affectées non engagées (AENE) s'établit à 6,54 M€, contre 6,65 M€ en 2014. Pour près de la moitié (3,1 M€), cette somme résulte des crédits non engagés sur le projet SCOP, qui avaient été affectés à hauteur de 6,3 M€. Les AENE sont maintenues compte tenu du litige en cours opposant la DILA au prestataire défaillant. Par ailleurs, les AENE sont également le fait d'opérations pluriannuelles telle que le projet service-public + (0,98 M€) ou la refonte du BOAMP Web (0,31 M€), qui sont poursuivies en 2016.

3.2.2 L'analyse des déterminants et des facteurs de rigidité

Pour ce qui est des déterminants à moyen et long terme des principales dépenses, ils sont le non remplacement de tous les départs en retraite, tant pour la DILA que pour la SACI, la poursuite de la modernisation du secteur de l'imprimerie, la mutualisation des marchés publics, etc.

Quant au principal facteur de rigidité des dépenses, il réside dans le volume des engagements juridiques annuels et pluriannuels (marchés, contrats, conventions) correspondant à près de 90 M€ de dépenses de fonctionnement liées aux activités de la DILA et qui constituent de fait des dépenses récurrentes en dessous desquelles il n'est pas possible de passer sans remettre en cause le fonctionnement et les activités de la DILA dans l'état actuel de ses engagements.

Enfin, le tendancier des principales dépenses de la DILA, à savoir des dépenses de personnel, qui ont représenté 72,09 M€, soit 41,71 % des CP consommés en 2015, et les dépenses de fonctionnement de la SACI, à hauteur de 39,3 M€ en CP, soit 22,74 % des CP consommés, ne semble pas incompatible avec les plafonds de dépenses prévus dans le budget triennal.

3.3 Une démarche de performance fiable et liée à la budgétisation

3.3.1 La sincérité des indicateurs

Les objectifs et indicateurs de performance de la mission ont été choisis au printemps 2009, juste avant la fusion des Journaux officiels et de la Documentation française, et reflètent les instructions alors formulées par le secrétaire général du Gouvernement. Ils sont toujours pertinents en 2015 et aident la DILA pour élaborer sa programmation budgétaire et pour rendre compte de sa gestion devant le Parlement.

Les deux objectifs du programme 623 - *Edition et diffusion* sont particulièrement représentatifs de la mission. Le premier, « moderniser la diffusion légale en développant l'offre numérique et rendre plus efficace la contribution à l'information administrative » est toujours l'axe majeur de la DILA, qui se rapproche du « tout numérique » pour l'information légale. En effet, l'impression du BOAMP a été arrêtée au mois de janvier 2012, celle du BODACC a été arrêtée le 1^{er} juillet 2015 et celle du Journal officiel s'est arrêtée le 31 décembre 2015. Parallèlement, le portail service-public.fr, spécialisé dans l'information administrative et

les droits et démarches des citoyens, se maintient depuis plus de 10 ans comme le premier site internet de la sphère publique et sa fréquentation augmente encore de 9 % en 2015, avec près de 285 millions de visites.

Le deuxième objectif, « optimiser la production et la diffusion des données », exprime les modalités d'exécution budgétaire de la stratégie de la DILA : réduction et redéploiement des effectifs, réduction des dépenses de fonctionnement à périmètre comparable, gains de productivité et durabilité des investissements. L'enjeu principal de cet objectif et des indicateurs qui lui sont associés est de parvenir à maîtriser ou diminuer les coûts des services rendus aux usagers, grâce à une meilleure organisation, à des économies d'échelle et à des gains de productivité.

Quant aux deux objectifs du programme 624, « optimiser les fonctions soutien » et « rationaliser l'occupation du parc immobilier », ils sont moins spécifiques à la DILA mais n'en sont pas moins représentatifs de la stratégie budgétaire et immobilière de la mission.

Les quatre objectifs sont restés identiques depuis 2010 et une majorité des indicateurs sont restés stables. Ils demeurent donc pertinents en ce qu'ils illustrent les finalités de la mission. Cependant, quelques indicateurs du programme 623 ont été modifiés ou supprimés, comme celui du nombre de téléchargements de documents numériques, à des fins de simplification. De même, l'indicateur du pourcentage d'annonces traitées en moins de cinq jours a été supprimé au profit du nombre de comptes ouverts par les entreprises sur le site du BOAMP, plus représentatif de l'amélioration de l'accès des entreprises à la commande publique. De même, la diminution des travaux d'impression (arrêt du Journal officiel, baisse des commandes des ministères) va amener la DILA à abandonner l'indicateur du coût moyen de la page imprimée.

Les résultats disponibles des indicateurs du programme 623 sont, dans l'ensemble, satisfaisants car supérieurs ou égaux aux prévisions pour 2015 et aux résultats de 2014. C'est ainsi que le taux de satisfaction des visiteurs du portail service-public.fr s'est maintenu à 94 %, comme en 2014 et comme cela était prévu pour 2015, et que le nombre de visites satisfaites sur le portail a progressé de 9 % par rapport à 2014 et a dépassé de 0,9 % la prévision 2015. De même, le résultat de l'attractivité commerciale des publications se stabilise avec un chiffre d'affaires moyen par titre en 2015 à 241 000 €, contre 240 000 € en 2014 et en prévision 2015. Il est, cependant, une exception dans le nombre de visiteurs uniques sur le site BOAMP, qui a baissé de 5,7 % par rapport à 2014, même si le nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP affirme une bonne progression de 31,7 % par rapport à 2014.

Les résultats des indicateurs du programme 624 sont plus contrastés, mais ils doivent être relativisés. En effet, la hausse du coût bureautique s'explique par l'augmentation des coûts de remplacement des postes de travail et de la maintenance, ainsi que par une hausse de postes fonctionnels consécutive à l'accueil de prestataires extérieurs et de stagiaires ainsi qu'à une mise à disposition de matériels supplémentaires pour des spécificités telles que la politique de sécurité des systèmes d'information de l'Etat. Toutefois, les résultats de l'indicateur immobilier sont globalement satisfaisants, de même que le ratio d'entretien courant diminue par rapport à 2014 et est inférieur à la prévision.

3.3.2 Un lien réel entre performance et budgétisation

Les objectifs et indicateurs de performance de la DILA représentent plus de 80 % des coûts directs et indirects des activités de la mission, après répartition. Hormis pour des projets en partenariat ou les contributions aux caisses des pensions de retraite des personnels (JO et SACI), les crédits de la mission sont associés directement ou indirectement (fonctions support) aux indicateurs. Ainsi, la DILA a-t-elle tenu compte des résultats des indicateurs pour ajuster les consommations budgétaires au fur et à mesure de la dématérialisation des données.

L'atteinte des objectifs peut constituer un aboutissement et se traduire ensuite par une diminution de certains crédits liés au démarrage des projets, notamment lorsque des moyens de promotion de nouveaux services ou de nouveaux sites sont mis en œuvre. Les crédits ne sont pas diminués dans une logique de sanction, mais plutôt si l'utilité pour les usagers n'est pas avérée et/ou si l'efficacité est insuffisante.

Cependant, des décisions non budgétaires, telles que la modification des règles de publicité d'annonces légales, peuvent peser sur le dispositif des objectifs et indicateurs de performance de la DILA, tous les choix ne ressortant pas d'une stricte corrélation entre la démarche de performance et la budgétisation. C'est ainsi que plusieurs décisions prises par la tutelle ont amené la DILA à modifier ses demandes budgétaires sans lien direct avec les objectifs initiaux ou les indicateurs existants. Le dernier exemple le plus significatif est le coût supplémentaire qui s'ajoute aux coûts de service-public.fr, déjà suivis par un indicateur DILA, provenant de l'intégration de 11 agents du SGMAP depuis 2014, du transfert des marchés d'hébergement et du socle technique du site mon.service-public.fr et du développement des démarches en ligne en 2015. Dans un registre différent, des mesures de simplification ont eu un impact financier, obligeant la DILA à s'adapter rapidement, à l'image de la hausse des seuils de publicité au BOAMP ou de l'ouverture des données en ligne.

4 Les recommandations de la Cour

4.1 Le suivi des recommandations formulées au titre de 2014

Recommandation n° 1 : rectifier les écritures comptables relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor.

Ce sujet n'a connu aucune évolution au cours de l'année 2015. L'excédent de trésorerie dégagé sur le compte Banque de France de la DILA, qui s'est, en 2015, élevé à 15,81 M€, a été versé sur le compte de dépôt de fonds au Trésor de la DILA qui a, ainsi, atteint, au 31 décembre 2015, la somme de 469,07 M€. Ce compte n'est pas reversé en recettes sur le budget général de l'État, mais il sert à alimenter la trésorerie de l'État et, partant, ses disponibilités contribuent à réduire le déficit de l'État au quotidien.

Le CBCM, la direction générale des finances publiques, la direction du budget et la comptable du budget annexe s'accordent sur le fait que la comptabilité de l'exercice N de la DILA est intégrée chaque début d'année N+1 dans les comptes de l'État par une injection dans Chorus réalisée aux alentours du 20 janvier N+1, après la clôture des comptes de la DILA et avant celle des comptes de l'État. La comptabilité de la DILA, et notamment la trésorerie du budget annexe, est donc bien retracée dans les comptes de l'État.

À ce stade, le processus susvisé ne peut être modifié car le compte Banque de France, sur lequel sont imputées les dépenses de la DILA, doit obligatoirement être remis à zéro à chaque 31 décembre, le budget annexe devant être en équilibre comptable. En outre, dans la perspective du prochain raccordement de la comptabilité de la DILA à Chorus (cf. *supra*), le maintien du compte Banque de France est indispensable pour l'intégration comptable dans Chorus, les recettes n'étant pas traitées dans Chorus mais dans Oracle.

Il en ressort que les écritures relatives au solde du compte de dépôt de fonds au Trésor sont conformes à la réglementation, même s'il pourrait apparaître préférable que l'excédent soit versé au budget général. Dès lors, et puisque la situation actuelle semble convenir à l'ensemble des parties, la Cour n'estime pas utile de réitérer cette recommandation.

Recommandation n° 2 : engager, dès les résultats de l'audit de la DISIC, la mise en place d'un nouveau système budgétaire, comptable et

commercial intégrant, notamment, des fonctions de comptabilité analytique.

Les développements *supra* concernant le projet Concorde, et notamment l'encadré de la page 21, tendent à démontrer que cette recommandation a été mise en œuvre, même si le projet n'est pas encore abouti au regard des délais requis pour son installation. Cette recommandation n'a donc pas à être reconduite.

4.2 Récapitulatif des recommandations formulées au titre de la gestion 2015

Au titre de l'exercice 2015, la Cour ne formule pas de recommandation.

Annexe n° 1 :
Tableau de la situation des recettes et des dépenses

DEPENSES		RECETTES	
SECTION DES OPERATIONS COURANTES			
Achats	65 618 891	Ventes de produits de services et de marchandises	194 621 328
Variations des stocks		Variations des stocks	
Autres charges externes	20 826 756	Produits de fonctionnement relevant de missions de service public	
Autres charges de gestion ordinaire	4 219 000	Autres produits de fonctionnement	1 151 036
Subventions pour charges de service public	240 330	Production stockée et immobilisée	
Charges de personnel	71 159 373	Cotisations et contributions au titre du régime de retraite	
Charges d'intervention	2 300	Produits d'intervention	17 500
Charges financières	127	Produits financiers	
Dotations aux amortissements et aux provisions		Produits régaliens	
		Reprises sur provisions et dépréciations	
		Transferts de charges	
Excédent d'exploitation	33 723 086		
Total brut de la 1ère section	195 789 863	Total brut de la 1ère section	195 789 864
FDC et ADP	134 977	FDC et ADP	451 250
Total brut avec FDC et ADP	195 924 840	Total brut avec FDC et ADP	196 241 114
SECTION DES OPERATIONS EN CAPITAL			
Amortissement financier		Reprise du résultat d'exploitation	33 723 086
Acquisition d'immobilisations	10 757 894	Dotations aux amortissements	
Augmentation de stocks constatée en gestion		Produit brut des emprunts	
Excédent reversé au Trésor		Autres recettes en capital	
Utilisation et reprises de provisions		Diminution des stocks constatée en fin de gestion	
Autres dépenses en capital			
Augmentation du fonds de roulement	22 965 192	Prélèvement sur le fonds de roulement	
Total brut de la 2ème section	33 723 086	Total brut de la 2ème section	33 723 086
FDC et ADP	134 977	FDC et ADP	451 250
Total brut avec FDC et ADP	229 647 926	Total brut avec FDC et ADP	229 964 200
Total brut hors FDC et ADP	229 512 949	Total brut hors FDC et ADP	229 512 950
A déduire	-33 723 086	À déduire	-33 723 086
Total net hors FDC et ADP	195 789 863	Total net hors FDC et ADP	195 789 864

Source : DILA